







J'ai le plaisir de vous transmettre cette huitième édition du *Bulletin de la transformation de la Justice*. À l'aube de cette période estivale, vous pourrez y constater les avancées importantes depuis la parution du dernier bulletin en février dernier.

Une rencontre du Comité des parties prenantes, lequel regroupe plus d'une trentaine de représentants du milieu judiciaire, a eu lieu le 17 juin dernier. Lors de cette rencontre, le ministère de la Justice, le Directeur des poursuites criminelles et pénales, le ministère de la Sécurité publique, la Société québécoise d'information juridique, ainsi que la Commission des services juridiques ont présenté l'avancement des diverses mesures sous leur responsabilité.

J'en profite pour saluer nos partenaires du système de justice qui travaillent de concert avec nous pour rendre la justice plus accessible et plus performante en modernisant notre système de Justice. C'est avec votre collaboration et votre implication que nous menons ce grand chantier et je vous remercie pour votre contribution considérable.

Je vous souhaite une bonne lecture!

Line Drouin Sous-ministre de la Justice



LE PLAN POUR MODERNISER LE SYSTÈME DE JUSTICE

La justice étant un pilier d'une société démocratique, nous souhaitons par ce grand projet :

- Instaurer des pratiques innovantes;
- Mettre la justice à l'heure des nouvelles technologies;
- Communiquer efficacement l'information entre les principaux intervenants du système de justice.

AXE 1

INSTAURER DES PRATIQUES INNOVANTES

Divulgation de la preuve en matière pénale afin de réduire le nombre de dossiers à transférer à la Cour du Québec

Ce projet consiste en l'envoi systématique, par le Bureau des infractions et amendes (BIA), de la preuve en matière pénale aux défendeurs qui ont enregistré un plaidoyer de non-culpabilité. Cette procédure s'applique aux infractions pénales dont le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) est le poursuivant, à l'exception des dossiers de radars photo pour lesquels la preuve est transmise lors de la signification du constat.

- Cette procédure a été implantée le 1er avril 2019.
- Du 1er avril au 31 mars 2022, ce sont 5 983 changements de plaidoyers de culpabilité sur 57 980 divulgations de preuves transmises qui ont été reçus au BIA. Cela correspond à 10,3 % des dossiers en moins à judiciariser, permettant ainsi de réduire le temps d'audience requis et les ressources nécessaires au traitement de ces dossiers, en vue d'une amélioration globale des délais judiciaires.

Programme de mesures de rechange général (PMRG)

Ce programme consiste en la déjudiciarisation du traitement de certaines infractions criminelles commises par des adultes, en offrant aux accusés la possibilité d'assumer la responsabilité de leurs actes et de régler autrement le conflit qui les oppose à la justice.

- Déployé plus rapidement que prévu, le programme est offert dans tous les districts judiciaires à la Cour du Québec depuis le 30 novembre 2020.
- En 2021-2022, ce sont 3 080 dossiers qui ont fait l'objet d'un PMRG
 (2 094 à la Cour du Québec et 886 dans les cours municipales); dans
 94,1 % des cas, les mesures de rechange ont été complétées avec succès.
- Le PMRG est maintenant implanté dans 12 cours municipales: Lévis, Montréal, Laval, Québec, Mascouche, Repentigny, Saint-Jérôme, Deux-Montagnes, Châteauguay, Boisbriand, Sainte-Adèle et Rosemère. L'implantation du programme se poursuit graduellement au niveau municipal et s'échelonnera jusqu'en 2023.



Poursuite du déploiement des programmes d'adaptabilité

D'autres programmes visent à adapter le système de justice aux clientèles aux prises avec des problématiques particulières, telles que la toxicomanie, la santé mentale et l'itinérance. Le déploiement, le développement et la mise en œuvre de ces alternatives au système de justice traditionnel se poursuivent et s'inscrivent pleinement dans la démarche de transformation du système de justice.

<u>Programme d'Accompagnement Justice-Santé mentale (PAJ-SM)</u>

Le PAJ-SM vise à freiner le phénomène des « portes tournantes » en permettant à une personne accusée, présentant différentes difficultés et vulnérabilités liées à une problématique de santé mentale ou à une déficience intellectuelle, de bénéficier volontairement d'un accompagnement et de mesures adaptées à sa condition.

Les PAJ-SM des districts judiciaires de Sorel, Sainte-Anne-des-Monts et Havre-Aubert ont été déployés depuis janvier 2022, de même que le PAJ-SM de la Cour municipale de Lévis. Les audiences débuteront en septembre prochain pour les PAJ-SM des districts judiciaires de Saint-Jean-sur-Richelieu, Témiscamingue et Rouyn-Noranda. Rappelons que depuis 2008, le PAJ-SM a été implanté dans 29 palais de justice à la Cour du Québec et dans 4 cours municipales.

<u>Programme de Traitement de la Toxicomanie de la Cour du Québec (PTTCQ)</u>

Ce programme vise à rompre le cycle lié aux problèmes d'abus ou de dépendance aux substances, et de l'activité criminelle qui y est associée, par la mise en œuvre de stratégies et d'initiatives sous la surveillance du tribunal (activités de thérapie, de réadaptation et de réinsertion sociale).

Une réflexion est présentement engagée afin de rendre le PTTCQ plus efficace et accessible pour les justiciables étant aux prises avec une problématique d'abus de substance ou de dépendance. Le programme est actuellement implanté dans le district judiciaire de Montréal depuis 2012 et dans 2 villages nordiques,

celui de Puvirnituq (clientèle Inuit) depuis septembre 2019 et d'Akulivik depuis octobre 2021. Dans le cadre de la réflexion en cours, divers projets pilotes ont débuté afin de développer une trajectoire « dépendance » à l'intérieur du programme PAJ-SM :

- Gatineau octobre 2021;
- New Carlisle février 2022;
- Saint-Hyacinthe et St-Jérôme implantation en cours.

<u>Programme d'accompagnement justice et intervention communautaire (PAJIC)</u>

Les tribunaux judiciaires ayant compétence en matière pénale, dont les cours municipales, sont confrontés à la surreprésentation de personnes se retrouvant dans des situations de désaffiliation sociale (itinérance ou à risque de l'être, problématique de santé mentale ou de toxicomanie, etc.). Des programmes d'adaptabilité des règles relatives à la poursuite et à l'exécution des jugements en matière pénale peuvent être mis en place pour ces clientèles, le tout en collaboration avec les organismes communautaires du milieu. Ainsi, lorsque le défendeur complète avec succès le PAJIC:

- Le poursuivant peut retirer le (ou les) constat(s) d'infraction non encore jugé(s) et/ou demander la rétractation du (ou des) jugement(s) rendu(s).
- Le percepteur des amendes peut réduire ou libérer complètement les sommes dues.

Des travaux ont lieu afin de développer des projets pilotes pour le PAJIC dans les villes de Saint-Jérôme, Gatineau et Chibougamau au cours de la prochaine année financière. Actuellement, de tels programmes existent dans les cours municipales de Montréal (PAPSI et PAJIC), Québec (IMPAC), Val-d'Or (PAJIC-Anwatan), Trois-Rivières et Sherbrooke.





Accroître l'utilisation de la visioconférence entre les établissements de détention et les palais de justice

Ce projet vise l'implantation du processus de visiocomparution par le déploiement graduel d'installations permanentes entre les palais de justice et les établissements de détention dans l'ensemble des régions du Québec. Pour le MJQ, la portée du projet couvre la visiocomparution des prévenus pour les premières comparutions et les pro forma afin de faciliter le processus judiciaire, de réduire les déplacements des prévenus, d'améliorer les délais en matière criminelle et pénale, d'éliminer les retards dus au transport des prévenus à la Cour et d'assurer une meilleure accessibilité pour les avocats à leurs clients.

- Du côté du MJQ, le projet de déploiement provincial consiste à doter les palais de justice d'installations permanentes pour la tenue des visiocomparutions. Plus concrètement, pour les palais de justice, il s'agit de réaliser l'aménagement immobilier et mobilier de visioparloirs et de salles d'audience qui seront dotés d'équipements audiovisuels soutenus par des technologies sophistiquées et accessibles. Ces visioparloirs permettent d'effectuer des consultations confidentielles à distance entre les avocats et leurs clients. Il est à noter que le processus de la visiocomparution est établi dans tous les palais de justice puisque des installations temporaires ont été mises en place dans le contexte de la pandémie. Le déploiement d'installations permanentes est maintenant complété pour les palais de justice suivants :
 - entre le palais de justice de Montréal et deux établissements de détention (Montréal et Rivière-des-Prairies);
 - entre les palais de justice de Sorel, Saint-Hyacinthe, Valleyfield (EDM) et l'Établissement de détention de Sorel-Tracy;
 - entre les palais de justice de Gatineau, Maniwaki et Campbell's Bay et l'Établissement de détention de Hull;
 - entre les palais de justice d'Amos, Rouyn-Noranda et Val-d'Or et l'Établissement de détention d'Amos;
 - entre les palais de justice de Chicoutimi, Alma et Chibougamau et l'Établissement de détention de Roberval;
 - entre le palais de justice de Montmagny et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Sainte-Anne-des-Monts et l'Établissement de détention de New Carlisle;
 - entre le palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Rimouski et l'Établissement de détention de Rimouski;
 - entre le palais de justice de Granby et l'Établissement de Sherbrooke;
 - entre le palais de justice de Québec et l'Établissement de détention de Québec;
 - entre le palais de justice de Carleton et l'Établissement de détention de New Carlisle;
 - entre le palais de justice de Sept-Îles et l'Établissement de détention de Sept-Îles.

Entre le 1er avril et le 31 mars 2022, ce sont 42 116 prévenus qui ont comparu par visioconférence à partir d'un établissement de détention dans ces districts déployés. Il s'agit d'un taux d'utilisation de 96 %.

- Du côté du MSP, le déploiement des infrastructures permanentes est toujours en cours. À l'heure actuelle, 8 établissements de détention possèdent des locaux permanents, soit Amos, Hull, Leclerc de Laval, Montréal, Rivière-des-Prairies, Roberval, Sept-Îles et Sorel-Tracy. L'implantation dans les établissements de détention de Baie-Comeau, New Carlisle, Québec, Rimouski, Saint-Jérôme, Sherbrooke et Trois-Rivières est à venir.
- Soucieux de faciliter la communication entre les établissements de détention et la magistrature, le MSP a effectué récemment des rencontres avec l'ensemble des juges coordonnateurs de la Cour du Québec et de la Cour supérieure du Québec. Ces rencontres furent l'occasion, pour le MSP, de manifester sa disponibilité et son ouverture à collaborer avec l'ensemble des partenaires judiciaires dans le but d'assurer le bon fonctionnement général des visiocomparutions et des visioparloirs.
- Finalement, le projet d'uniformisation et d'optimisation des services numériques en établissement de détention suit son cours.

Entre le 1er avril 2021 et le 31 mars 2022, ce sont 70 100 visiocomparutions qui ont été réalisées à partir d'un établissement de détention et ce, toutes étapes judiciaires confondues. Il s'agit d'un taux d'utilisation de 90 %.



Mise en place de JuridiQC

Ce service en ligne d'information juridique, sous la direction de la Société québécoise d'information juridique (SOQUIJ), regroupe de l'information, des services et des outils de nature juridique organisés et personnalisés en fonction des besoins du citoyen.

- Lancé officiellement le 13 octobre 2020, JuridiQC s'est adressé, dans un premier temps, aux personnes vivant une séparation ou un divorce conjoint et a abordé des enjeux tels que l'usage du domicile familial, le partage des biens et de l'argent, la médiation familiale et le recours aux services d'un avocat ou d'une avocate.
- Le 23 mai 2022, SOQUIJ a mis à la disposition des citoyens un second thème: Aînés en perte d'autonomie. À l'instar du premier thème au moment de son lancement, JuridiQC propose, dans un premier temps, un ensemble de liens (agrégation). Ceux-ci ont été évalués pour répondre aux critères de JuridiQC (information valide, à jour et facile à comprendre) et aux préoccupations des aînés et leurs aidants. Les sujets traités sont:
 - Comprendre et prévoir la perte d'autonomie
 - Milieu de vie, biens, finances, santé, mobilité
 - Démarches et outils de protection
 - Maltraitance
 - Fin de vie
 - Proches aidants

L'équipe contenu ajoutera au fur et à mesure des pages d'information à ce nouveau thème, conçu pour être évolutif.

• En parallèle de la mise en ligne, une campagne publicitaire a également été lancée pour souligner la venue du second thème. Axé sur le message « Quand la perte d'autonomie vous met sous pression, JuridiQC peut vous aider. », elle comprend des volets vidéo (publicité télé francophone de 30 secondes), radio (2 publicités anglophones de 15 secondes), numérique (bannières et publications sur les réseaux sociaux) et contenu (parutions d'articles dans les journaux et revues).

La série des Rendez-vous JuridiQC s'est poursuivie par des Facebook live. Après ceux portant sur la médiation, la violence conjugale, les enfants, les conjoints de fait et les impôts, 3 autres se sont ajoutés concernant la création d'un budget, le « nesting » et le calcul des revenus pour la pension alimentaire. Ils sont également disponibles sur YouTube.

Une première série de balados portant sur le sujet de la séparation et du divorce a été mise en ligne le 29 mars dernier. La production d'une seconde série est planifiée à l'automne prochain.

- Le deuxième dossier d'affaires, qui vise la phase 3 du projet, a été approuvé par le Secrétariat du Conseil du trésor le 17 mai dernier. Ce dossier d'affaires porte notamment sur le volet transactionnel du service en ligne et prévoit un arrimage avec le programme Lexius du MJQ, ainsi que l'ajout de 2 nouveaux thèmes.
- En date du 30 avril 2022, 385 667 visiteurs uniques ont consulté le site depuis son lancement en octobre 2020.
 1 564 109 pages ont été vues durant la même période.
 Le nombre d'abonnés à JuridiQC sur les différentes plateformes des médias sociaux est également en constante progression.

Pour consulter JuridiQC, nous vous invitons à vous rendre sur le site juridiqc.gouv.qc.ca.

AXE 2

METTRE LA JUSTICE À L'HEURE DES NOUVELLES TECHNOLOGIES

Mise en œuvre du programme Lexius en vue de dématérialiser le dossier judiciaire et permettre la gestion de l'audience numérique

Le programme Lexius du ministère de la Justice (MJQ) vise à transformer l'administration des services de justice, notamment par la mise en place d'un portail offrant différents services en ligne aux parties impliquées dans un dossier judiciaire, par la gestion du dossier judiciaire de façon numérique et par la gestion d'une audience numérique. Le programme porte sur les processus supportant tous les domaines de droit de la Cour du Québec, de la Cour supérieure du Québec et de la Cour d'appel du Québec.

Les travaux de développements relativement à la phase 1 du programme ont pris fin le 31 mars 2022. En effet, la solution a été déployée graduellement dans les palais de justice et points de services de la province depuis le 15 novembre dernier, et ce, jusqu'au mois de mars 2022.

Rappelons que cette première phase a touché la matière pénale et a entraîné principalement 2 changements :

- Des modifications au Greffe numérique judiciaire du Québec, dont la possibilité pour le citoyen de déposer numériquement un changement de plaidoyer;
- La réception, par un moyen technologique, des données, des constats d'infraction et d'autres documents du BIA en vue de les conserver au dossier judiciaire numérique.

Parallèlement, les équipes du programme Lexius ont amorcé les travaux liés à la deuxième phase, dont l'implantation s'effectuera en 2 livraisons. À cet effet, la première livraison, complétée le 13 juin dernier, permet au citoyen de déposer, à l'aide de formulaires interactifs, les demandes relatives à la saisie d'un véhicule ou à un permis de conduire. Le citoyen peut ainsi, par le biais d'une prestation électronique de service, déposer sa demande à distance et acquitter les frais judiciaires en ligne.

La seconde livraison, prévue à l'automne 2022, modernisera l'ensemble des processus d'affaires liés au dépôt des procédures en matière non contentieuse, en plus de fournir à la Cour du Québec une confection modernisée et optimisée des calendriers de la Cour et de la gestion des salles d'audience.

Greffe numérique de la Cour d'appel

Ce projet, réalisé avec la Cour d'appel du Québec, visait à mettre en place une solution électronique et dématérialisée pour le dépôt en ligne des déclarations d'appel et des documents qui l'accompagnent. La solution permet aussi aux greffiers de consulter et de traiter une demande et les documents numériques afférents (portail greffier).

- Le projet a été livré en avril 2020.
- L'outil est disponible directement à partir de la page d'accueil du site Internet de la Cour d'appel du Québec.
- En date du 31 mars 2022, l'outil avait permis le dépôt de 161 procédures.

- Depuis janvier 2021, le Greffe numérique de la Cour d'appel est en cours d'amélioration afin de mieux desservir la clientèle.
 - La première des 3 phases a été livrée avec succès le 22 juin 2021. Elle a permis d'étendre l'utilisation du Greffe numérique à tous types d'acteurs de la communauté juridique, en plus de compléter l'offre en matière civile;
 - La livraison de la deuxième phase a eu lieu le
 2 novembre 2021 et a permis d'étendre les dépôts à la matière criminelle;
 - Finalement, la dernière phase a été livrée le 31 janvier 2022 et a permis de compléter les améliorations en permettant les dépôts en matière pénale.

De grandes avancées réalisées dans le contexte de la pandémie...

La mise en place rapide de plusieurs initiatives dans le contexte de l'urgence sanitaire se poursuit et représente des assises importantes à la transformation de la Justice. Ces réalisations sont le fruit de la collaboration directe ou indirecte de tous les acteurs du système de justice, sans qui elles n'auraient pu être menées à terme. Vous en faites partie et nous vous en remercions.

Greffe numérique judiciaire du Québec

Le 15 juin 2020, le Greffe numérique judiciaire du Québec (GNJQ) a été mis en place. Il prévoit le dépôt et le paiement en ligne des actes de procédure déposés à la Cour du Québec et à la Cour supérieure du Québec, ce qui permet une plus grande accessibilité à la justice tout en limitant les déplacements. Grâce à une réutilisation de certains actifs du projet du Greffe numérique de la Cour d'appel, ce projet a pu être réalisé en un temps record de 3 semaines. Le GNJQ est évidemment appelé à évoluer avec le temps, mais en contexte de pandémie, l'outil a contribué à assurer la santé et la sécurité des citoyens et des employés.

Depuis le 15 novembre 2021 il est possible, en plus du dépôt d'actes de procédure et des documents qui les accompagnent, de déposer des preuves de notification

ou de signification et des changements de plaidoyer en matière pénale.

 En date du 31 mars 2022, ce sont 432 768 procédures ou documents qui ont été déposés par l'entremise du GNJQ.

Les audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles

Depuis le mois de mai 2020, la Cour d'appel du Québec, la Cour supérieure du Québec et la Cour du Québec tiennent des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles. Depuis le 19 octobre 2020, tous les palais de justice de la province utilisent la plateforme TEAMS pour la tenue d'audiences par moyen technologique. Il s'agit d'une solution sécuritaire qui permet d'assurer la confidentialité des débats, notamment dans le cadre d'audience à huis clos.

 Depuis le 30 novembre 2020, ce sont plus de 112 883 séances qui se sont tenues en salles virtuelles et plus de 1 394 768 personnes se sont connectées à ces séances. Ainsi, en moyenne, ce sont plus de 313 séances qui se tiennent par jour et 2 758 personnes qui s'y connectent virtuellement.

Les jugements numériques

Depuis mai 2020, les juges qui le désirent peuvent signer numériquement les jugements et procès-verbaux grâce à l'ICPG (infrastructure à clés publiques gouvernementale) gérée par la Direction générale des registres et de la certification du MJQ. L'implantation de ce service est graduelle et sa popularité augmente de façon significative.

Il est également possible, lorsque requis, de transmettre les jugements aux parties de façon électronique. Les jugements confidentiels ou volumineux sont acheminés de façon numérique. Afin d'accroître l'utilisation de ce service et d'assurer l'uniformité des pratiques d'utilisation, une stratégie de gestion du changement a été mise en œuvre à l'automne dernier. Elle vise notamment à offrir une formation auprès du personnel des services de justice, l'élaboration d'une documentation de soutien et la mise en place d'un support aux utilisateurs.

À titre indicatif, ce sont plus de 183 000 jugements qui ont été déposés au greffe et conservés numériquement en date du 25 avril 2022.

Poursuite de la modernisation des infrastructures technologiques

Les nombreux projets du programme de modernisation des infrastructures technologiques visent à préparer l'environnement technologique qui soutiendra la transformation organisationnelle.

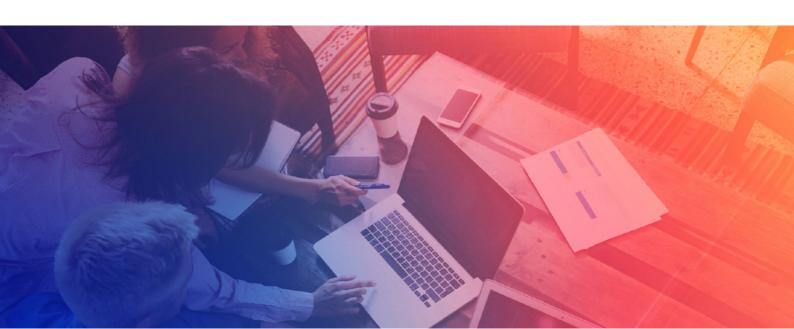
Le programme a débuté sa dernière année avec quatre projets en cours de réalisation et un projet à démarrer. Des projets en cours, un s'est terminé le 30 avril dernier, la mise en place de la solution bureautique Office 365 et un autre se terminera le 30 juin, le renouvellement des infrastructures de serveurs. À terme, ce sont 36 projets qui auront permis au MJQ de stabiliser, de rehausser et de moderniser ses infrastructures technologiques. Les investissements devraient atteindre, selon les derniers chiffres connus, plus de 75 M\$ sur un budget révisé de 90 M\$. Les bénéfices sont importants et déjà bien tangibles. Mentionnons, entre autres :

- La modernisation du centre de traitement informatique (CTI), permettant d'augmenter substantiellement notre capacité de stockage de données, de décupler la capacité de traitement et de permettre l'évolution des différentes applications de mission;
- Le renouvellement de plusieurs postes bureautiques par des appareils de dernière génération et la migration des autres postes vers Windows 10;
- Le remplacement de la suite bureautique Office vers la dernière version (Office 365);
- Le rehaussement de la capacité des infrastructures de télécommunications;

- La disponibilité pour tous les sites administratifs du MJQ ainsi que pour de nombreux palais de justice du réseau Wi-Fi corporatif sécurisé;
- La mise en place de nouveaux outils de télétravail modernes et performants au bénéfice de tous les employés du MJQ;
- Le remplacement de la messagerie GroupWise par Outlook pour tous les utilisateurs du MJQ, de la Direction générale des registres et de la certification et du DPCP;
- Le remplacement de plus de 900 imprimantes par des appareils de nouvelle génération;
- Le déploiement des audiences en salles virtuelles et semi-virtuelles;
- La mise à niveau de l'outil Microsoft SharePoint 2010 vers une solution entièrement en infonuagique (SharePoint Online);
- L'actualisation de la solution de numérisation pour le compte du Bureau des infractions et amendes.

Plusieurs activités concernant les sites distants (Projet Infra-Sites) sont en cours et les bénéfices, à terme, seront nombreux :

- La réduction de la désuétude de plusieurs équipements de télécommunications dans les sites distants tout en permettant d'accroître leur sécurité physique et logicielle;
- L'uniformisation de certains équipements technologiques et l'acquisition de nouvelles composantes pour permettre la prise à distance de nos équipements afin d'augmenter la résilience et l'efficience de l'organisation lors d'événements de pannes ou de pertes de service.



Modernisation du réseau d'aide juridique (programme eMAJ)

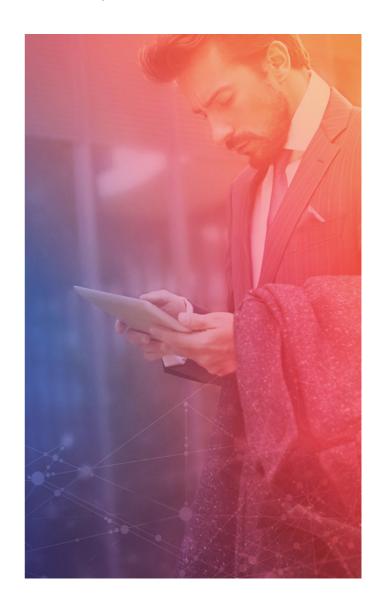
La Commission des services juridiques poursuit la modernisation de ses pratiques et la mise en œuvre de projets et initiatives regroupées sous le *Programme eMAJ*, dont la mise en œuvre s'échelonnera jusqu'en 2024.

La vision de la modernisation du réseau de l'aide juridique est d'offrir aux citoyens des services de qualité, accessibles et simplifiés, soutenus par des solutions numériques de pointe, des façons de faire innovantes, l'engagement des employés et la force du réseau d'aide juridique.

Nous profitons de cette 8e édition du Bulletin de la transformation pour informer les parties prenantes du système de justice de son état d'avancement. Voici quelques réalisations des dernières semaines :

- Des recommandations ont été publiées et des actions sont en cours pour favoriser l'adhésion aux nouvelles façons de faire à la suite des diagnostics de maturité face aux changements qui ont été effectués dans les 105 bureaux d'aide juridique.
- Le Dossier d'opportunité « Gestion du cycle de vie du dossier judiciaire de l'aide juridique » a été approuvé.
 La phase de planification du Dossier d'affaires devrait démarrer dans le prochain mois.
- Les outils informatiques nécessaires à la mobilité des avocats ont été déployés.
- Le déploiement des outils de collaboration de Microsoft Office 365 est démarré. Un guide d'intégration pour normaliser les configurations et la sécurité dans l'ensemble des bureaux de la province est en cours de rédaction.
- Une formation et une stratégie de gestion du changement adaptées à la réalité du réseau sont en cours de préparation avec l'ensemble des Centres communautaires juridiques.
- Des outils et un processus de communication du programme eMAJ sont en place, une première infolettre « Nouvelles eMAJ » a été transmise à tous les employés du réseau de l'aide juridique.

- Une première version numérique et interactive des formulaires d'accueil et de préadmission quant à l'admissibilité à l'aide juridique est complétée et se veut une initiative pour créer de la valeur à court terme.
 Un projet pilote est prévu dans les prochaines semaines.
- D'autres initiatives sont en cours telles que la gestion des dossiers clients avec des fonctionnalités avancées dans Outlook. Il s'agit d'un produit au minimum viable réalisé en prévision de l'élaboration d'un outil de gestion de pratique qui fait l'objet du Dossier d'affaires mentionné précédemment.
- Une stratégie pour réaliser une transformation numérique à 2 vitesses et un plan de gestion du changement pour favoriser l'adhésion aux façons de faire et à une nouvelle culture du numérique sont en cours d'implantation.



AXE 3

COMMUNIQUER EFFICACEMENT L'INFORMATION ENTRE LES PRINCIPAUX INTERVENANTS

Mise en œuvre du programme de gestion électronique du dossier de poursuite (GESTE) du DPCP

Sous la responsabilité et gouverne du DPCP, le programme GESTE a pour objectif l'informatisation du processus de travail des procureurs et du personnel administratif du DPCP. Le programme vise à mettre en place des processus et des solutions qui permettront :

- de recevoir numériquement des services de police et partenaires les demandes d'intenter des procédures et les éléments de preuves;
- d'analyser et traiter numériquement les demandes d'intenter des procédures dans le but de rendre une décision d'intenter ou non des procédures judiciaires;
- de divulguer la preuve.

Les travaux liés au programme GESTE continuent de progresser. Le dossier d'affaires du troisième projet « Déploiement des solutions d'affaires - Volet criminel » a été approuvé par le Conseil du trésor. L'objectif de ce projet est de finaliser les solutions en vue de leur déploiement et d'assurer la gestion du changement au sein des différents bureaux du DPCP. Un appel d'offres est en publication et les travaux technologiques sont débutés.

Parallèlement, le deuxième projet « Décision et dossier de poursuite » mettra en production, d'ici sa fin prévue en juillet 2022, plusieurs nouvelles fonctionnalités notamment pour la gestion du dossier de poursuite. Ce projet vise également l'ajout de nouvelles composantes au système de mission APPUI dont une solution de divulgation numérique.

Arrimage avec le système de mission des Services correctionnels du ministère de la Sécurité publique (programme Horizon)

Les travaux visant à assurer l'interopérabilité entre les systèmes du MJQ, du MSP et du DPCP sont en cours. L'échange d'informations étant au cœur des préoccupations, les travaux d'arrimage des partenaires se poursuivront tout au long des projets. Le MSP a obtenu l'autorisation du Conseil du trésor et le premier projet a pu démarrer le 26 novembre dernier. Trois sites pilotes ont été sélectionnés, les établissements de Rimouski, Québec et Rivière-des-Prairies. La première livraison vise la gestion des visites et des effets d'une personne contrevenante.

Conclusion

La Justice est en action dans sa transformation. Des avancées significatives ont été réalisées, et ce, dans un contexte inédit. Surveillez son évolution dans la prochaine parution du *Bulletin de la transformation de la Justice* à l'automne 2022.

